

Lyon, le 9 mai 2016

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 11 avril 2016

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. HEKIMIAN
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 février 2016 : **UNANIMITÉ**

PRESIDENT : M. BLACHE, maire.

SECRETARE ELU : M. HEKIMIAN

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, M. GRACI, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : M. BRUN, Mme NACHURY, Mme SERVIEN, M. BREAUD, Mme MICHAUX.

DEPOTS DE POUVOIRS : M. BRUN : pouvoir à M. BLACHE ; Mme NACHURY : pouvoir à M. LAUPIES ; Mme SERVIEN : pouvoir à Mme HAZERAN ; M. BREAUD : pouvoir à M. BOUZARD ; Mme MICHAUX : pouvoir à M. GRACI.

ABSENTS : M. FENECH

M. BLACHE propose de désigner M. HEKIMIAN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. HEKIMIAN procède à l'appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 février 2016

Le procès-verbal de la séance du 29 février 2016 est adopté à l'unanimité.

Rapport 06.16.247 – Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Lyon Sport Métropole pour l'événement "Eurhône" du 25 juin 2016

M. SIMOND rapporte ce dossier.

L'Association Lyon Sport Métropole organise l'événement « Eurhône 2016 » - descente du Rhône en sanitaires - le samedi 25 juin 2016. Pour cette édition, 250 participants sont à nouveau attendus ainsi que des milliers de spectateurs. Cet événement a été créé et est géré par l'ASCUL (Association Sportive Communauté Urbaine de Lyon). Désormais l'association s'appelle Lyon Sport Métropole. Elle souhaite par cette initiative garder pour objectif principal de rapprocher les Lyonnais de leur fleuve et de ses berges autour d'une « course carnavalesque », ludique et sportive.

La course se déroulera sur 10 kilomètres de Caluire-Saint-Clair à Gerland. La participation est de 20 euros.

Cette édition de descente nautique sera placée sous le thème des nations participantes à l'Euro 2016. Chaque OPEN devra être rattaché à un des pays européens de l'Euro 2016, attribués par tirage au sort. Les thèmes de décoration sont libres et en rapport avec le pays représenté.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et pour le rayonnement de la ville, il est proposé d'allouer une subvention de 3 000 euros à l'Association Lyon Sport Métropole.

M. SIMOND trouve regrettable de ne pas avoir d'informations sur le budget global de l'événement et si il y a une contribution de Caluire, d'où part la course.

Il estime, par rapport à des initiatives de ce type, que la somme de 3000 € paraît raisonnable.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.248 – Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Attribution d'une subvention complémentaire de 5 050 euros à Auriane Mallo (Lyon Epée Métropole) - Avenant à la convention de parrainage conclue avec ce sportif de haut niveau

M. SIMOND présente le dossier.

Il indique que la ville de Lyon apporte son soutien aux athlètes de haut niveau qui vont participer aux J.O. de Rio et représenteront la ville de Lyon.

Une erreur de catégorie a été faite par la ville concernant la grande championne d'escrime, Auriane MALLO de Lyon Epée Métropole. La conséquence est qu'elle n'avait pas obtenu l'aide convenue.

Il est donc prévu de rectifier cette erreur et de remettre la subvention de 5050 euros.

Ces J.O. à Rio représentent un coût important pour les clubs et les joueurs. Cette aide est donc la bienvenue.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.249 – Approbation d'une convention avec l'Education Nationale organisant l'intervention des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

M. SIMOND est rapporteur de ce dossier.

Il rappelle que l'Education Nationale doit assurer à tous les élèves un enseignement complet et cohérent de l'Education Physique et Sportive. La Ville de Lyon, à travers son projet éducatif, vise également la réussite scolaire de tous les élèves des écoles primaires de la Ville de Lyon en essayant de contribuer à la mission éducative de l'école.

C'est une vraie opportunité pour les clubs de sport. Ce sont des intervenants sportifs ayant la qualité d'ETAPS que la Ville de Lyon sollicite pour accompagner les enseignants de maternelles et d'écoles élémentaires publiques.

Lors de la dernière commission Sport, Jeunesse et Vie Associative M. SIMOND a souligné son attachement à ce que tous les enfants sortant de primaire sachent nager. Les services de la ville admettent ne pas réussir à offrir les 2 cycles de formation natation faute de moyens suffisants. Heureusement grâce à la prise de conscience de l'Etat sur cette problématique, monsieur le Secrétaire d'Etat Thierry BRAILLARD en a fait une priorité. Des actions complémentaires devraient donc être mise en place.

C'est dans ces objectifs, que la convention entre l'Education Nationale et la ville de Lyon doit être renouvelée.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.250 – Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité

M. BLACHE présente ce projet de délibération.

Chaque année, les adjoints d'arrondissement délégués au sport remettent des aides financières complémentaires pour récompenser les associations et clubs de quartier. Des subventions peuvent être attribuées en fonction de résultats notoires, d'initiatives pertinentes ou pour un besoin ponctuel.

Pour l'année 2016, il a été décidé d'attribuer sur le 1er trimestre :

- 500 € au club Futsal6.
- 1500 € à l'Office des Sports Lyon6. Cette somme permettra de :
 - cofinancer la sortie en tandems prévu le 30 Avril prochain,
 - d'organiser 4 cours de fitness gratuits,
 - d'organiser fin juin une cérémonie qui récompensera les sportifs du 6^e arrondissement.

M. SIMOND précise qu'il ne prend pas part au vote étant Président de l'OFFISA 6.

M. SIMOND ne prend pas part au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.251 – Attribution d'une subvention ponctuelle de 3 000 euros à l'Association Lyon Gymnaste pour l'organisation du Grand Prix de gymnastique à la Halle Diagana, les 18 et 19 juin 2016 - Approbation d'une convention

M. SIMOND rapporte ce projet de délibération.

Il rappelle que l'Association « Lyon Gymnaste » a été fondée en 1909. Elle a pour objet le développement de la pratique de la gymnastique, des activités gymniques de compétition et des disciplines associées. Son siège social est situé 33, rue Bossuet à Lyon 6e. Il précise qu'elle compte plus de 894 adhérents, dont 600 ont moins de 18 ans, ce qui la classe parmi les plus importantes dans sa discipline.

Elle emploie annuellement 13 encadrants diplômés d'état, ce qui représente la dépense majeure de son budget de fonctionnement.

Il souligne qu'elle enregistre d'excellents résultats sportifs, notamment 11 gymnastes finalistes en championnat de France 2014-2015 et maintient son équipe de Division Nationale 1. La Fédération Française de Gymnastique lui a renouvelé son soutien quant à sa qualité de club formateur.

M. SIMOND estime qu'on peut louer ces résultats quand on connaît le gymnase précaire dans lequel ces athlètes s'entraînent chaque jour.

L'Association « Lyon Gymnaste » va organiser le Grand Prix Rhône-Alpes de gymnastique les 18 et 19

juin 2016 non pas dans le 6^e arrondissement faute d'avoir un gymnase correct. Ce Grand Prix se déroulera à la Halle Diagona de la Duchère. Plus de 1 500 compétiteurs sont attendus, il y aura des démonstrations d'activités connexes à la gymnastique; art du cirque, gym urbaine, espace dédié à la petite enfance.

Le budget de l'Association pour cet événement s'élève à 24 400 €, constitué notamment de charges de personnel et de logistique.

Compte-tenu de l'intérêt de cet événement pour le développement de la pratique sportive et de par son interaction avec les associations implantées sur le quartier de la Duchère, il propose l'allocation d'une subvention de 3 000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.252 – Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Jazz à cours et à jardin pour l'organisation du Festival Jazz à cours et à jardin, du 1er au 5 juin 2016.

Mme DARBON présente ce dossier.

Elle indique que L'Association « Jazz à cours et à jardins » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour l'organisation de la 5^{ème} édition du festival « Jazz à cours et à Jardins », du 1er au 5 juin 2016, dans plusieurs jardins des 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e arrondissements.

En 2015, la 4e édition avait rassemblé environ 3 500 personnes sur 5 jours de festival sur les 15 concerts proposés.

Pour ce qui est du 6^e arrondissement, deux concerts sont prévus le 2 juin :

- dans la cour du Lycée du Parc,
- et dans la cour de l'association Valentin Haüy.

Le budget prévisionnel de cet événement est de 26 885 € et il est proposé une subvention de 2 000 €, identique à celle allouée en 2015.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.253 – Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions type

Mme GRAZIANI est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit de soutenir 14 projets festifs dans différents arrondissements pour cet événement intitulé « Arrondissements en fête » et notamment sur le 6^e : « Charmettes en fête » avec le Collectif Organisation Pour la Liberté Artistique (6^e) (OPLA).

Elle n'a jamais rencontré l'association, même si elle en a entendu parler, ce qu'elle trouve ennuyeux car elle n'a aucune information sur celle-ci.

En l'occurrence, sur cette édition, il sera question de déchets car l'événement portera sur un thème d'actualité, celui-ci étant intitulé « zéro déchet » et se tiendra le 2 juillet 2016 sur le square des Charmettes. Dix intermittents du spectacle se produiront pour un budget de 7620 €. Elle espère que leur prestation sera à la hauteur de la subvention importante accordée.

Il serait bien que l'association se fasse connaître de la Mairie du 6^e pour l'informer de leur action, leur budget global. Elle indique qu'elle sera attentive à ce qu'ils font comme à d'autres associations d'ailleurs, si les informations ne sont pas données sur leurs activités.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.254 – Approbation d’une convention d’occupation gratuite et temporaire du domaine public - Orangerie du parc de la Tête d’Or, pour l’organisation d’une exposition

Mme DARBON présente ce projet de délibération.

Elle rappelle que l’Orangerie du Parc de la Tête d’Or est prioritairement utilisée pour l’hivernage des plantes. En dehors de cette période hivernale (du 15 octobre au 15 avril), le lieu est mis gratuitement à disposition des associations d’artistes pour des expositions d’art plastiques en libre accès.

Il s’agit de compléter la programmation déjà prévue par l’exposition des oeuvres de l’artiste *Valérie Prats*, du 20 juillet au 17 août 2016, organisée par l’Association de peintures et réalisations d’arts traditionnels et spontanés

Mme DARBON indique le programme des expositions déjà programmées et la mise à disposition gratuite de l’Orangerie pour chacune d’elles :

- *Le salon Hivernal* du 25 avril au 17 mai, exposition organisée par l’Association Régionale des Arts ;
- *Artistes en liberté* du 19 mai au 20 juin, exposition organisée par la Société Lyonnaise des Beaux-Arts
- *Quand des artistes lyonnais défendent une grande cause* du 23 juin au 4 juillet, exposition organisée par l’Association Regards Croisés ;
- *Photographies* du 6 juillet au 18 juillet, exposition organisée par l’Association « Les gens de l’image » ;
- *Animalité* du 19 août au 2 septembre, exposition organisée par l’Association « Photographies-Rencontres » ;
- *5e Biennale de pastel* du 5 septembre au 14 octobre, exposition organisée par l’Association « L’art de coeur de l’art ».

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

* *

Questions diverses.

M. HEKIMIAN souhaite savoir quelles ont été les réponses apportées aux questions posées au Maire de Lyon et s’il y a une explication au nombre peu important de dossiers au Conseil d’arrondissement depuis deux séances, l’ordre du jour est allégé. Est-ce simplement dû au hasard ?

M. BLACHE suppose que M. HEKIMIAN parle des trois questions du Conseil du 6^e Arrondissement au Conseil Municipal. Il a eu un bon nombre, un festival de réponses à des questions qui ne correspondaient pas aux siennes

Pour ce qui est du Cours Vitton, un rendez-vous est prévu sur ce sujet de même que pour le Musée Guimet.

En ce qui concerne la vidéo-protection, la réponse est favorable pour ce qui est de la place Maréchal Lyautey, le bas des rues Sèze et Tronchet, l’angle Roosevelt-Foch jusqu’à l’angle Vendôme-Roosevelt. Tout devrait être installé d’ici la fin de l’année.

Pour les autres questions, M. BLACHE attend les rendez-vous pour savoir si on avancera sur ces projets

Pour ce qui est des dossiers et de leur séquençement, cela dépend de leur présentation dans l’année. En ce moment, il y a moins de propositions de subventions, il y a donc moins de dossiers à étudier.

M. LAFOND revient sur la remarque que vient de faire M. BLACHE. Certains dossiers d’ordre plus général ne sont pas passés en arrondissement notamment la vidéo-protection par exemple, l’installation de parcmètres. Il a posé la question lors des commissions et il lui a été répondu que cela ne concernait pas spécifiquement l’arrondissement et que les dossiers n’avaient donc pas à y être étudiés. En tant que conseiller municipal, il le regrette

Mme HAZERAN aimerait plus de précisions au sujet de la Maison de la Danse. Elle souhaitait savoir si son installation dans le Musée Guimet était actée ou s’il y avait encore des interrogations à ce sujet.

M. BLACHE indique que le musée accueillera l'atelier de la Danse mais cela n'occupera qu'une surface de 3 500 m² compte tenu de l'enveloppe budgétaire prévue. La surface totale est de 7 000 m². Les 3 500 m² restant ne sont toujours pas arbitrés.

M. BLACHE estime que sur un tel projet, il faut une approche globale. L'étude patrimoniale réalisée nécessite qu'un complément soit apporté. Il faut réhabiliter l'intégralité du Musée.

Mme HAZERAN rappelle qu'il y a une problématique importante avec le Musée des Tissus actuellement. Une solution a été trouvée temporaire par la CCI avec un cofinancement du Ministère de la Culture. Elle suggère que le Musée Guimet pourrait être une opportunité pour y installer le Musée des Tissus. Quand on le connaît, il s'étale sur une grande surface mais il est sans doute possible de restreindre celle-ci.

M. BLACHE trouve l'idée intéressante. Le problème cependant est le coût important et notamment en termes de coût d'exploitation et notamment pour attirer le public. En tout état de cause, une solution a été trouvée jusqu'à fin 2016.

Ce sujet est une question majeure et il est donc nécessaire d'attendre la finalisation de l'étude patrimoniale. Il ne voit pas comment réhabiliter le Musée Guimet sans un partenariat privé/public. Les cinq millions d'euros prévus pour l'atelier de la Danse ne permettront pas de s'occuper de tout le site. Le reste fait l'objet de différentes opportunités que Mme CROIZIER peut peut-être développer.

Mme HAZERAN souligne qu'il y a 3 millions de visiteurs au Parc de la Tête d'Or. Elle a d'ailleurs lu l'éditorial de M. BLACHE et l'a trouvé un peu restrictif. Elle souligne que le Musée des Tissus est un des fleurons de Lyon. On pourrait exploiter la foule des visiteurs du Parc et attirer encore plus de monde dans le 6^e. Ceux-ci pourraient ensuite se rendre dans les boutiques restaurées du Cours Vitton. Il y a sans doute une opportunité à défendre.

M. BLACHE redit la solution trouvée pour le Musée des Tissus jusqu'à fin 2016. Ensuite, on ne sait pas ce qu'il adviendra.

Pour ce qui est du Musée Guimet, il y a déjà un projet culturel majeur. Il ne souhaite pas lâcher celui-ci pour le moment. Il attend la fin de l'étude patrimoniale pour savoir ce qui peut-être réalisé.

Mme CROIZIER précise que l'idée de la Ville de Lyon serait d'y installer le service archéologique qui doit bientôt déménager. Cela compléterait ainsi les éléments de l'Atelier de la Danse. C'est cette faisabilité qui est à l'étude. Une seconde question se pose de savoir s'il est possible pour un scénographe d'arriver à organiser une scène dans le bâtiment et notamment on se demande si la forme de celui-ci le permet.

M. AUGOYARD s'aperçoit que le doute s'installe même à gauche quant à la destination du Musée Guimet. Mme HAZERAN, élue de la majorité à l'Hôtel de Ville mais d'opposition dans le 6^e peut se poser la question sur le projet de M. COLLOMB concernant la Maison de la Danse pour le Musée Guimet. Il trouve que c'est une habitude de faire beaucoup d'annonces qui ne sont pas suivies d'effets. Il comprend que le doute puisse s'installer même au sein de la majorité municipale.

Mme HAZERAN ne veut pas que l'on détourne ses propos. Elle n'a aucun doute sur la réalisation de la Maison de la Danse. Par contre, une réflexion est bien en cours sur la surface supplémentaire non utilisée.

M. BLACHE rappelle que cela fait huit ans que le Musée est fermé. Il se dégrade rapidement. Il y a encore quelques collections, certains sujets à régler.

Il suit tout ce qui se passe et considère que les choses doivent s'accélérer et qu'une décision rapide et définitive soit prise, même si un report a lieu. A tout le moins, il faut qu'on sache ce qui va être.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 23 mai 2016 à 18h30.

M. BLACHE annonce en outre la tenue d'un CICA sur le logement social lors de la séance du mois de juin.